



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Commune de Meslan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.

Date de convocation : 24 /09/2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Sylviane ROUYER, Nicolas HALOPEAU, Ann-Gaëlle LAUNAY, Véronique TURRINI, Pierre-Ange LE FRAPPER, Karine LE COURT, Pauline MASSCHELEIN arrivée à 19h08, Xavier COMBE.

Absents excusés : Laëtitia ROYANT ayant donné pouvoir à Sébastien WACRENIER

Olivier EVANNO ayant donné pouvoir à Ange LE LAN

Absents :

Secrétaire de séance : Sylviane ROUYER

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Membres votants	15

DELIBERATION 2026-87

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Monsieur Le Maire explique que le Département du Morbihan a réactivé, en juillet dernier, son dispositif d'aide à l'investissement des collectivités territoriales : le Programme de Solidarité Territoriale (PST).

A ce titre, nous avons jusqu'au 15 octobre pour présenter un projet d'investissement d'un montant subventionnable de 350 000 € HT. La commune peut prétendre à une subvention de 35 % soit 122 500 euros d'aides.

Il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de subvention pour le programme de voirie 2026 dont le coût hors taxe est 353 500 €. Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Plan de financement			
Dépenses		Recettes	
Travaux	353 500 € HT	Département –PST	122 500 €
Etudes	0 € HT	Autofinancement	231 000 €
Total dépenses	353 500 € HT	Total Recettes	353 500 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- APPROUVE le plan de financement du programme de voirie 2026 tel que présenté,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département du Morbihan au titre du PST 2026.

Fait à Meslan, le 01/10/2026

Pour extrait certifié conforme au registre

Le secrétaire de séance, Sylviane ROUYER



Le Maire, Sébastien WACRENIER

